

Infrastructures Marchandes et Financement du Développement de la Commune de Savalou, Bénin

Ansèque GOMEZ COAMI

Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), B.P. 123,
UP Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR), UAC



Résumé – Au nombre des options d'investissements et de sources de financement dans les collectivités décentralisées au Bénin, figurent en bonne place les infrastructures marchandes. La présente recherche vise à analyser la contribution des infrastructures marchandes dans les ressources propres générées par la Commune de Savalou. Les statistiques des recettes engendrées par les services marchands, obtenues dans les services de la mairie de Savalou, ont été récapitulées et analysées. Les données et informations qualitatives ont été recueillies auprès de deux cent quatre-vingt-quatre (284) personnes, constituées d'usagers des marchés, de personnes ressources et des agents de la Mairie. Les résultats obtenus montrent que, la Commune de Savalou dispose de 125 hangars construits en matériaux définitifs et 1300 hangars en matériaux précaires. De même, les ressources alternatives marchandes sont issues de la location des biens meubles et immeubles de la commune. Toutefois, la contribution financière des recettes des infrastructures marchandes aux ressources propres mobilisées par la commune reste très faible avec un taux de 9,40 %. Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures marchandes et les difficultés de gestion de celles existantes constituent des défis à relever par la Mairie de Savalou.

Mots clés – infrastructures marchandes, gestion, développement local, Savalou (Bénin)

Abstract – Among the investment options and sources of financing in Benin's decentralized communities, market infrastructure is a key component. This research aims to analyze the contribution of market infrastructure to the own resources generated by the Commune of Savalou. Statistics on revenues generated by market services, obtained from the Savalou town hall, have been summarized and analyzed. Qualitative data and information was collected from two hundred and eighty-four (284) people, consisting of market users, resource persons and Town Hall agents. The results obtained show that the Commune of Savalou has 125 sheds made of permanent materials and 1300 sheds made of precarious materials. Likewise, alternative market resources come from the renting of the movable and immovable property of the commune. However, the financial contribution of revenues from market infrastructure to the own resources mobilized by the commune remains very low at 9.40%. In addition, the inadequacy of market infrastructure and the difficulties in managing the existing infrastructure are challenges that the Savalou Town Hall has to meet.

Keywords – commercial infrastructures, management, local development, Savalou (Bénin)

I. INTRODUCTION

Depuis 2002, le Bénin a opté pour une réforme administrative territoriale (RAT) instituant deux modes d'organisation administrative de l'Etat. D'une part, la déconcentration par laquelle les autorités centrales délèguent une partie de leurs pouvoirs aux autorités subordonnées en fonction dans les circonscriptions administratives. D'autre part, la décentralisation qui confère des compétences propres

aux collectivités décentralisées avec pour objectifs essentiels à la fois de rapprocher les décisions des citoyens et de rendre l'action publique plus efficace. La décentralisation doit ainsi contribuer à la mise en valeur des potentialités économiques des collectivités locales grâce à l'exercice du pouvoir de décision par les populations à la base à travers leurs représentants élus.

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin à travers les articles 82 à 107 a doté les communes de compétences propres, partagées et déléguées. Leurs compétences propres comprennent sept domaines principaux : les infrastructures, les services publics et les transports, le développement et la planification au niveau local, l'environnement, l'éducation primaire, les soins de santé primaires, l'action sociale et culturelle, les services aux entreprises et les investissements.

L'article 63 de cette loi permet au Maire de rentrer des impôts, des taxes et des droits communaux. Il est renchéri par l'article 120 qui stipule que « la commune organise la gestion et le contrôle des marchés, des gares routières et des autres services marchands ». Il s'agit donc des secteurs économiques où se déroulent d'intenses activités (E. Ahido, 2017, p.12). Les marchés et en général les infrastructures marchandes constituent ainsi un enjeu économique et politique majeur et des pôles générateurs d'emplois pour les collectivités locales (M Benjamin, 2015, p7 ; B. Ibikounlé, 2017, p.40)), surtout s'ils sont bien gérés (J. O. Sossoukpè, 2012, p.7).

En effet, les marchés sont pour les villes, des équipements générateurs de ressources propres, à travers la perception des loyers, ou d'une redevance d'exploitation (M. Benjamin, 2012, p.8). De ce fait, les marchés concentrent l'essentiel de l'activité et du dynamisme du secteur commercial informel urbain (L. Wilhelm, 1997, p.V). Ils constituent, en outre, des centres de création de richesses et un vecteur de croissance économique important (G. Henry et F. Poisbeau, 2015, p.4). Toutefois, bien que les marchés assurent un apport régulier de trésorerie aux communes, ils ne représentent qu'une part limitée de l'enveloppe globale des budgets communaux (T. Dégan, 2013, p.16).

L'observation du vécu dans les communes du Bénin, en général, et dans la commune de Savalou en particulier, montre que ces dernières focalisent leurs efforts beaucoup plus sur les recettes du secteur marchand. Le large éventail de compétences et domaines de création des ressources pour un développement local est peu exploité et souffre de manque d'investissement nécessaire au développement harmonieux (B. Fagnon, 2018, p.176). Ceci relance ainsi les débats sur la question de l'autonomie financière des communes au Bénin. En effet, la plupart des collectivités locales sont encore dépendantes des subventions de l'Etat.

C'est dans cette problématique que s'inscrit la présente recherche dont, l'objectif général est d'analyser la place des équipements marchands dans la mobilisation des ressources propres dans la Commune de Savalou. Cette recherche a procédé dans un premier temps à l'inventaire des infrastructures disponibles dans la Commune de Savalou. Ensuite, elle a conduit à l'analyse des modes de gestion des infrastructures marchandes et enfin, à apprécier l'incidence des infrastructures marchandes sur l'économie locale.

Le secteur d'étude, la Commune de Savalou, est située entre 7°33' et 8°12' de latitude nord, et 1°37' et 2°8' de longitude est. Elle s'étend sur près de 58 km de l'Ouest à l'Est et couvre une superficie de 2674 km², soit 2,37 % du territoire national (figure1).

Elle est limitée au Nord par la Commune de Bantè, au Sud par la Commune de Djidja, à l'Est par les Communes de Dassa-Zoumè et Glazoué et à l'Ouest par la République du Togo sur environ 65 km. Elle est administrativement subdivisée en quatorze (14) arrondissements dont quatre (04) urbains. Elle comprend dix-sept (17) quartiers de villes et cinquante-deux (52) villages administratifs.

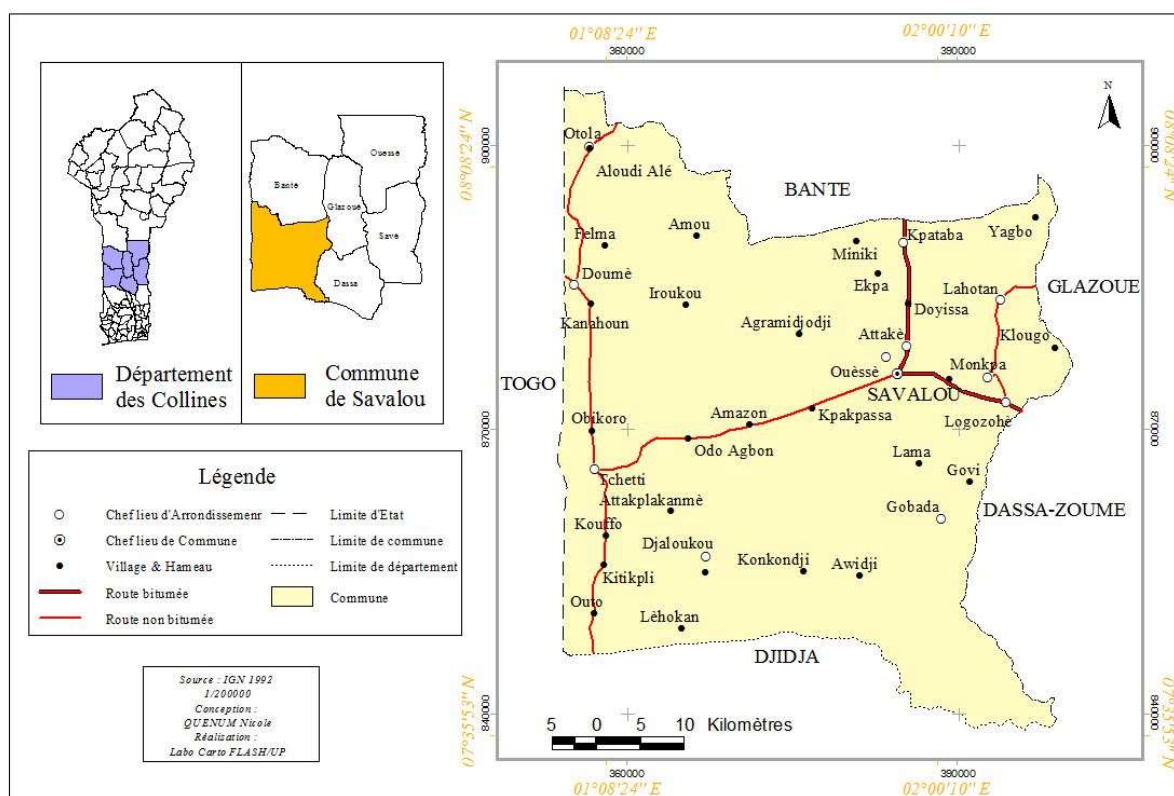


Figure 1 : Situation de la Commune de Savalou
Source : IGN, 1992

II. METHODOLOGIE

2.1 Matériels et outils de collecte des données

La conduite de cette étude a nécessité l'utilisation de quelques outils constitués des questionnaires administrés aux usagers des infrastructures marchandes, d'un guide d'entretien adressé aux autorités locales, d'une fiche de dépouillement des statistiques des recettes et des matériels à l'instar d'un appareil photographique numérique pour la prise des vues illustratives et d'une feuille topographique au 1/200 000 pour la réalisation des cartes topographiques.

2.1.1 Méthode

La méthode de travail adoptée s'est appuyée sur la collecte et le traitement des données et l'analyse des résultats.

2.1.2 Echantillonnage

L'échantillonnage stratifié a été obtenu à l'aide de la méthode de choix raisonnée. Le choix des personnes interviewées a privilégié les usagers des différentes infrastructures marchandes de la commune. La population enquêtée a été subdivisée en plusieurs strates, à savoir, les

usagers des infrastructures marchandes, les collecteurs des taxes de place et les responsables des marchés.

Les enquêtes se sont déroulées dans huit (08) arrondissements de la commune à savoir Attakè, Aga, Agbado, Djalloukou, Doumè, Kpataba, Tchett, Ottola. Certains villages et quartiers de ville ont été choisis compte tenu de l'extension de ces infrastructures et de la fréquentation des marchés par les usagers. Au niveau de chaque composante, les personnes interrogées sont tirées de façon aléatoire.

Sur cette base, deux cent huit (208) usagers, dix-huit (18) agents collecteurs, six (06) responsables de marchés et vingt-six (26) élus locaux ont été interrogés, soit un total de deux cent cinquante-huit (258) personnes enquêtées.

2.1.3 Collecte de données

L'enquête proprement dite a permis d'inventorier les infrastructures marchandes dans chaque localité, d'apprécier leur état et fonctionnalité, de collecter les informations auprès des groupes et acteurs suscités. Les données sur les statistiques de réalisation des recettes budgétaires sont obtenues aux services compétents de la mairie.

2.1.4 Traitement des données

Les données et les informations obtenues ont fait l'objet d'un dépouillement manuel. Des tableaux et graphiques ont été réalisés sous Excel pour faire ressortir les résultats obtenus, alors que la saisie du document est faite grâce au logiciel Microsoft Word.

2.1.5 Analyse et interprétation des résultats

Les résultats ont été analysés grâce au modèle SWOT, qui a permis de déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces, des atouts et contraintes du développement de la Commune de Savalou sur le plan de la gestion des infrastructures marchandes. De même, les faiblesses de la mobilisation des ressources y afférentes ont été mises aux peignes fins.

III. RESULTATS

3.1 Inventaires des équipements marchands de la Commune de Savalou

Les équipements marchands sont des emplacements qui permettent aux usagers d'exposer ou de stocker leurs

marchandises. La Commune de Savalou en dispose de plusieurs types. Certaines sont construites dans les marchés et d'autres hors des marchés, sur les abords des voies des grandes agglomérations.

Les populations de la commune animent leur vie économique à travers dix (10) marchés, dont les plus importants sont ceux de Savalou centre, Doumé, Tchetti, Ottola, Gobada, Kpataba, Lahotan, Logozohé, Monkpa et Djalloukou. Les quatre premiers cités ont un rayonnement régional voir international car recevant à la fois des commerçants venant des villes des communes environnantes et de l'Ouest du Togo. A cette liste s'ajoutent aussi les deux (2) marchés à bétail implantés à Konkondji dans les Arrondissements de Djalloukou et de Doumé.

Dans l'ensemble, la majorité des marchés s'animent tous les quatre jours à l'exception de ceux de Doumé et de Ottola qui sont sous huitaine. La figure 2 présente la répartition des infrastructures marchandes dans le secteur d'étude.

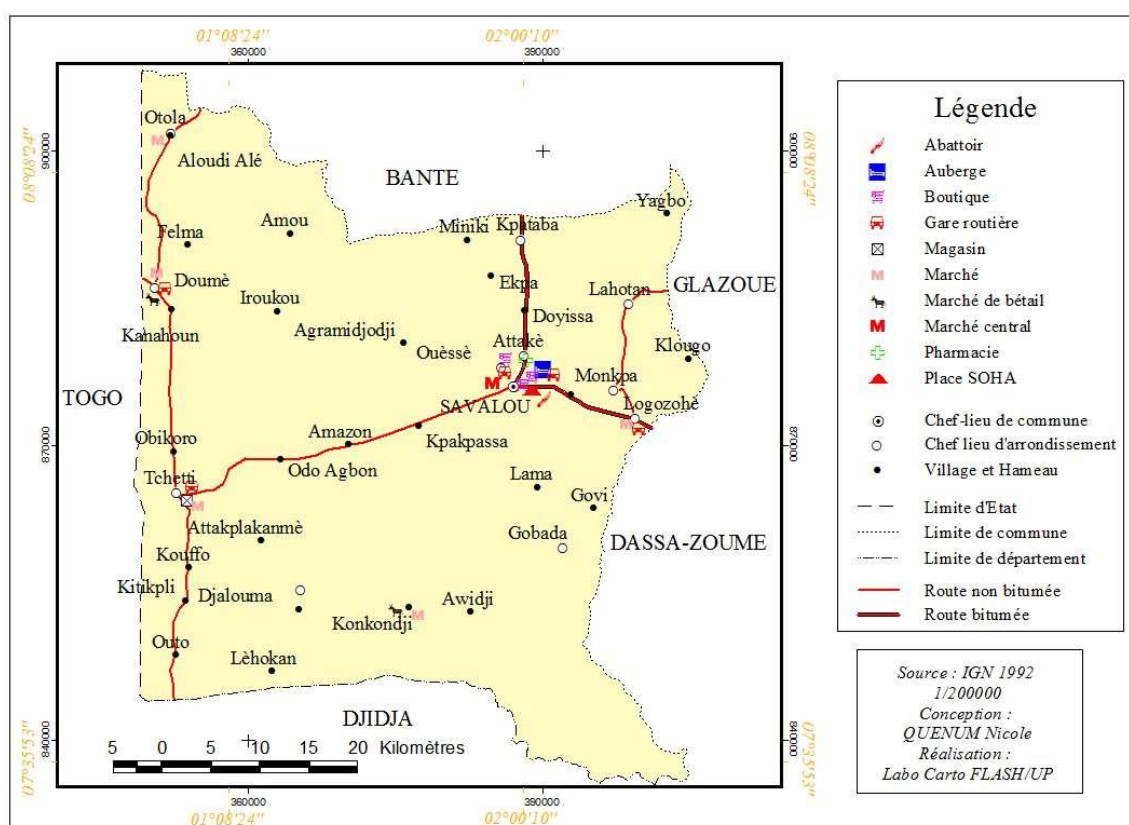


Figure 2 : Répartition des infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou

Source : IGN, 1992

La figure 2 montre que les infrastructures marchandes sont diversement réparties. On note que, les marchés sont implantés dans les chefs-lieux des arrondissements à forte concentration humaine et particulièrement dans les arrondissements frontaliers à la République du Togo. La proximité de cette frontière avec ces localités à fort potentiel agricole constitue un atout important. Cela fait développer les échanges transfrontaliers informels. Par ailleurs, ce sont les plus grandes agglomérations comme Savalou, Doumè, Tchetti et Logozohè qui abritent les gares routières et les magasins. La ville de Savalou, Chef-lieu de la commune, est la seule ayant un abattoir et les infrastructures d'accueil.

3.1.1 Infrastructures construites dans les marchés

Selon les services techniques de la mairie de Savalou, on dénombre environ 125 hangars en matériaux définitifs et 1300 hangars en matériaux précaires dans la commune. Le marché central de Savalou mobilise plus d'emplacements avec 450 hangars en matériaux précaires et 42 définitifs. Il est

suivi des marchés de Tchetti (307 et 10), de Djalloukou /Konkondji (195 et 04), de Doumè (90 et 23), de Logozohè (35 et 06), d'Ottola (32 et 12). Le reste est disséminé dans les autres localités. Les hangars précaires sont construits par des usagers eux-mêmes. Ces lots de hangars précaires, certains en paille, sont un fort risque d'incendie. Il est à noter que ces hangars sont de fortune et occasionnels car ne bénéficiant pas de l'autorisation d'implantation reçue de la mairie.

On note également quelques espaces occupés par les petits commerçants appelés des "sans places" et les "vendeurs ambulants" qui se positionnent le long des voies d'accès et des portions d'espaces vides autour et dans l'enceinte du marché. Ce dernier groupe constitue selon les dires des agents collecteurs, un manque à gagner car leur mouvement n'est souvent pas maîtrisé, échappant ainsi au paiement des taxes. La planche 1 présente les prototypes de hangars en matériaux définitifs et précaires dans le marché de Tchetti.



Photo 1 : Lot de hangars à matériaux définitifs dans le marché de Tchetti



Photo 2 : Serie de hangars à matériaux précaires dans le marché de Tchetti

Planche 1 : Hangars en matériaux définitifs et précaires dans le marché de Tchetti
Prise de vue : GOMEZ, janvier 2020

La photo 1 illustre les hangars en matériaux définitifs dont l'intérieur est compartimenté sur la longueur en deux et les hangars précaires (photo 2) avec des matériaux de fortune en bois coiffés de tôles rechangées ou de pailles. Ces deux types de hangars se distinguent aussi par leurs étalages. Ils se révèlent que les hangars construits en matériaux définitifs accueillent les produits manufacturés ou des objets de plus de valeurs vendus par des commerçants d'un niveau financier plus élevé. Dans les hangars précaires, ce sont les produits locaux et artisanaux qui sont vendus. Selon les agents collecteurs, les grilles des taxes sont aussi stratifiées en

fonction de la catégorie de ces installations et de l'importance de l'étalage.

Des sources reçues de la mairie, la plupart des hangars en matériaux définitifs rencontrés dans les marchés sont construits avec l'appui financier des partenaires financiers bilatéraux comme la Coopération Danoise et le Fonds d'Appui pour Développement Local (FADeC) qui est l'instrument de transfert des ressources de l'Etat aux communes. En effet, le FADeC est un fonds conjoint de l'Etat et des partenaires techniques et financiers en soutien aux

collectivités décentralisées. La Mairie de Savalou a participé à la réalisation de ces investissements mais, en faible proportion.

Pour ce qui concerne les magasins, la commune dispose d'environ quatre (4). Ces magasins sont des entrepôts pour stocker des marchandises destinées à la vente les jours des marchés suivants. Les produits mis en gardiennage sont souvent des sacs de céréales tels que le maïs, le haricot, le riz, le sorgho et rarement les produits manufacturés.

3.1.2 Infrastructures construites hors des marchés



Photo 3 : Boutiques implantées à Savalou-Attaké



Photo 4 : Galerie marchande à Savalou-Aga

Planche 2 : Equipements marchands construits dans le quartier Attaké et Aga à Savalou
Prise de vue : GOMEZ, janvier 2020

La photo 3 est un modèle de boutiques érigées à Ataké dans la ville de Savalou. Il s'agit d'un ensemble de cinq boutiques dont quatre portes apparaissent à la vue. Elles sont bien spacieuses, justifiant leur utilisation pour abriter même les installations d'un atelier de photographie.

En gros, ce sont ces infrastructures marchandes qui génèrent des recettes fiscales à la Commune de Savalou.

3.2 Catégorisation des recettes générées par les infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou

Les recettes proviennent essentiellement des droits de place, de la location des biens meubles et immeubles, puis de la contribution des recettes des infrastructures marchandes au financement du développement communal.

3.2.1 Droit de place dans les marchés et droit de stationnement et de parking

La gestion des infrastructures marchandes de la Commune de Savalou relève de la compétence des agents de

Certains équipements sont installés hors des marchés centraux et compartimentés en des boutiques (photos 3 et 4). Quelques commerçants les exploitent comme des points de vente et d'autres comme leurs magasins de stockage. Parfois, ils sont transformés en ateliers par les artisans. Ils sont construits dans les mêmes conditions de financement tels qu'énoncées ci-haut. Ils se rencontrent généralement dans les arrondissements urbains, Agbado et Attaké. On dénombre vingt-huit (28) boutiques dans l'Arrondissement d'Agbado et huit (8) boutiques dans l'Arrondissement d'Attaké.

la Mairie dont la majorité est constitué d'occasionnels. La collecte des droits de place et des taxes apparait, selon les usagers, comme la fonction la mieux accomplie par la Mairie. Les agents collecteurs recrutés par la Mairie sont souvent des habitants de l'arrondissement où se situent ceux-ci. Ils sont envoyés chaque jour du marché pour collecter les droits de place dont les montants varient entre 50 F CFA et 200 F CFA. Ces montants sont fonction de la qualité d'ouvrage, du volume des marchandises et de l'espace occupé. Quant aux magasins, ils sont gérés par les magasiniers qui prennent 100 F CFA par sac comme coût d'enlèvement des produits dans l'espace de jours entre deux marchés. Par ailleurs, la tarification varie d'un marché à un autre.

La Commune de Savalou dispose de six gares routières régulièrement fonctionnelles. Les plus importantes se retrouvent à Savalou, Tchetti, Doumé et Logozohè. Leur contribution reste faible à cause de la restitution d'un pourcentage aux comités de gestion de ces gares. Le tableau I présente les recettes des droits de place recouvrés dans les marchés et les gares routières de 2015 à 2019.

Tableau I : Recettes des services marchands dans la Commune de Savalou

Services marchands	Montant/Année en F CFA				
	2015	2016	2017	2018	2019
Droit de place	5 356 925	5 769 250	5 359 650	1 296 050	3 247 675
Droit de parking	719 900	804 800	722 300	330 700	641 300
TOTAL	6 076 825	6 574 050	6 081 950	1 626 750	3 888 975

Source : Mairie de Savalou

Il ressort du tableau I que les droits de place sont fluctuants d'année à année. Les années 2018 et 2019 ont enregistré les plus faibles montants rompant avec le minimum de six millions soutenus pendant les trois années précédentes.

3.2.2 Location des biens meubles et immeubles de la commune

La seconde composante des infrastructures marchandes exploitées dans la Commune de Savalou concerne les locations des biens meubles et immeubles bâtis sur le territoire communal. Les biens meubles regroupent tout mobilier déplaçable. On peut citer à ce titre dans la Commune de Savalou, les mobiliers de bureaux (parc informatique, tables chaises, fauteuils, bancs), des matériels de transport (tracteur, niveleuse, moto, véhicule de transport, tricycle).

A l'opposé des biens meubles, les biens immeubles sont ceux qui sont immobilisés et non déplaçables. Il s'agit ici, des bâtiments de commerce, des boutiques, des logettes, du centre des jeunes et loisirs, des galeries marchandes, des magasins de stockage des produits agricoles, de la location des domaines publics de la commune sur lesquels la mairie perçoit des taxes.

Ces biens se retrouvent presque dans tous les 14 arrondissements mais beaucoup plus concentrés au Chef-lieu de la commune. Ils font souvent objet de location par des personnes physiques (des particuliers) et des personnes morales (des entreprises, d'autres administrations). Les droits perçus sur ces biens sont une des recettes pérennes dans la commune. Le tableau II présente la situation des recettes nettes de locations de biens meubles et immeubles de la Commune de Savalou sur les cinq dernières années.

Tableau II : Recettes de locations des biens meubles et immeubles

Locations des biens meubles et immeubles	Montant / Année en F CFA				
	2015	2016	2017	2018	2019
Biens immeubles	5 000 000	5 401 500	5 662 500	3 974 000	7 661 000
Bâtiments administratifs	3 228 000	3 899 000	4 452 000	2 882 000	5 672 000
Logettes	1 672 000	1 042 500	1 210 500	1 092 000	1 989 000
Occupations de domaines publics	8 336 445	4 745 126	6 225 403	462 568	1 035 568
TOTAL	18 236 445	10 333 000	11 325 000	8 410 568	16 357 568

Source : Mairie de Savalou

Le tableau II montre que les recettes tarifaires et redevances provenant de l'occupation des biens publics et de la location d'une partie des biens immobiliers de la commune ne sont pas soutenues à l'échelle du temps. De 18 236 445 F CFA en 2015, ces recettes ont chuté entre 2016 et 2018 à près de la moitié. Elle a repris en 2019 pour atteindre 16 357 568 F CFA.

3.2.2 Contribution des recettes des infrastructures marchandes au financement du développement communal

Les communes béninoises collectent deux types de ressources propres : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes liées aux infrastructures marchandes sont classées dans la catégorie des ressources non fiscales. En cinq ans, la Commune de Savalou a fait rentrer 945 066 657 F CFA en termes de ressources propres générées, soit une moyenne annuelle 189 013 331 F CFA. Pendant ce temps la contribution des infrastructures marchandes s'établit à 17 782 226 F CFA annuellement. Le tableau III présente les recettes propres et celles issues des infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou sur 5 ans.

Tableau III : Proportion des recettes des infrastructures marchandes par rapport aux recettes propres dans la Commune de Savalou

Année	Recettes propres (RP)	Recettes infrastructures marchandes (RIM)	Proportion % (P = RIM/RP)
2015	260 701 523	24 313 270	9,32
2016	116 396 157	16 907 050	14,52
2017	237 799 463	17 406 950	7,32
2018	151 227 386	10 037 318	6,63
2019	178 942 128	20 246 543	11,31
Total	945 066 657	88 911 131	9,40

Source : Mairie de Savalou

Il ressort du tableau III que les ressources provenant des infrastructures marchandes demeurent encore faibles dans le budget communal. En considérant les cinq dernières années, de 2015 à 2019, les recettes provenant des infrastructures s'établissent à 9,40 % de celles des ressources propres.

3.2.2 Analyse des performances de la mobilisation des recettes des infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou

Le constat général de la situation des recettes et des taxes issues des infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou peut s'apprécier comme une contre-performance enregistrée. Pour mieux appréhender cette situation, l'enquête auprès des services compétents, a révélé ce qui suit. La question posée est celle-ci : Les recettes sont en dent de scie, qu'est-ce que justifie les faibles recouvrements des années 2016, 2017 et 2018 dans la commune ? De l'analyse des réponses des enquêtés, il ressort les explications suivantes.

Au cours de l'année 2016, il y a eu un changement de stratégie de mobilisation des ressources, le Service des Affaires Economiques et de la Mobilisation des Ressources (SAEMR) a été créé. Les démarches administratives à mener ont fait chuter la mobilisation des ressources qui jadis était logée dans le Service des Affaires Financières (AF) et gérée par une Cellule Communale de Mobilisation de Ressources (CCMR). C'est au cours de l'année suivante, donc en 2017,

que le service a été étoffé pour faire un maillage général du territoire afin de lutter contre l'évasion fiscale.

La hausse des ressources constatée en 2017 est liée aux exploits du service chargé de la mobilisation des ressources un an après sa création. Cette hausse s'explique également par la patente complémentaire (recette imprévue) versée à la commune dans le cadre de la construction et du bitumage de la route inter-Etats Savalou-Tchettiti-frontière Togo et la bretelle Logozohè-Glazoué.

En 2018, la baisse des ressources est liée à l'inexistence de chantiers d'Etat dans la commune sur lesquels on pourrait prélever des patentes complémentaires. La mobilisation faite au cours de cette année représente la performance réelle du service de mobilisation des ressources et des acteurs qui l'animent. Il y a aussi, le manque de moyens de toutes natures au SAEMR pour mener à bien la mission qui lui est dévolue.

Il ressort de ces déclarations que les recettes dans ce domaine sont dépendantes de certains aléas de circonstance. En effet, certaines ressources sont accidentelles et leur disparition influe sur le niveau de mobilisation des ressources. Il importe donc à la commune de faire asseoir véritablement un potentiel fiscal qui serait moins sensible aux externalités par l'investissement dans le secteur et la structuration des services compétents en charge des recouvrements.

IV. DISCUSSION

L'étude sur la part des ressources issues de l'exploitation des infrastructures marchandes dans la Commune de Savalou a montré que ce secteur est exploité conformément aux attributions déléguées par l'Etat central aux collectivités locales. La Commune de Savalou dispose des biens meubles et immeubles dont la mise en valeur dégage en moyenne 17 782 226 CFA par an, soit 9,40 % des ressources propres mobilisées annuellement. Ces résultats sont relativement identiques à ceux obtenus par T. Dégan (2013, p.16) à travers l'étude sur le marché d'Abomey où il a relevé que les infrastructures marchandes ont contribué aux ressources propres de la commune pour seulement 4,44 % en 2010 avec une légère amélioration pour atteindre 5,59 % en 2011. Ces constats confirment également les résultats obtenus par M. Benjamin (2012, p.36), d'après qui, les recettes des marchés ne représentent qu'entre 8 et 28 % au Burkina Faso, 19 % en Côte d'Ivoire, 21 % au Bénin. Cette situation est générale et montre que le secteur des infrastructures marchandes reste à être amélioré pour sa rentabilité (A. Kéïta et al, p.55 ; A. E. Jean-Baptiste, 2018, p.111).

Le faible taux de mobilisation des ressources inhérentes des infrastructures marchandes s'explique par plusieurs facteurs au nombre desquels, le nombre de marchés et de places disponibles dans leurs sites, le niveau d'aménagement et la capacité d'accueil, la nature des équipements érigés, l'organisation des services de collecte des droits et taxes et leur motivation, l'évasion fiscale et le non-fonctionnement régulier des organes de gestion des marchés. A cela s'ajoute le système de tarification arbitraire qui se fait sur une base aléatoire en fonction de l'estimation de l'étalage, de la catégorie de la marchandise ; ce qui est en gros assimilable à une tarification à la "tête du client".

Des constats similaires ont été faits par B. Fagnon, (2018, p.176) ; T. Dégan, (2013, p.16) puis R. Kadjègbin et *al.*, (2012, p.84) ; qui ont abordé la problématique de la gestion des marchés et leur contribution aux budgets des collectivités locales.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'engager une stratégie globale pour le secteur des marchés qui puisse favoriser la mutation du système actuel vers une fonction moderne d'approvisionnement et de distribution des villes (L. Wilhelm, 1997, p.41).

V. CONCLUSION

En somme, les infrastructures marchandes constituent un potentiel non fiscal non négligeable dans la Commune de Savalou. Les équipements marchands quoi qu'en nombre modeste permettent à la commune de mobiliser les ressources financières conséquentes. En effet, les droits et taxes prélevés sur les biens meubles et immeubles sont à concurrence de 17 782 226 F CFA en moyenne par an contre une recette globale estimée à 189 013 331 F CFA en termes de ressources propres, soit un pourcentage de 9,40 %.

Les ressources émanant de ce secteur sont encore dépendantes de quelques externalités dont la disparition influe sur leur niveau de mobilisation. La commune doit de ce fait investir davantage dans la construction et l'équipement des marchés mais aussi réorganiser les services en charge de la cogestion des infrastructures marchandes et de la mobilisation des fonds. Ainsi, il est indispensable de se pencher sur la maîtrise de ce secteur pour un meilleur apport au financement du développement de la commune.

REFERENCES

- [1] AHIDO M. Epiphane, 2017, Le marché de Tchito et le développement des échanges dans la commune de Lalo. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC.
- [2] BENJAMIN Michelon, 2012, Planification urbaine et usages des quartiers précaires en Afrique : Etude de cas à Douala et Kigali. Thèse de doctorat unique, n°5195, EPFL.
- [3] DEGAN Togbémbabou, (2013), Analyse de la contribution des infrastructures marchandes au développement local : Cas des marchés de la Commune d'Abomey-Calavi. Mémoire de Master2, ENAM, Abomey-Calavi.
- [4] FAGNON Bernard, 2018, Contraintes à la gestion des infrastructures et équipements marchands dans l'Arrondissement de Zeko : Cas du marché de Tindji (Za-Kpota, Bénin). In Hommages offerts en hommage au Professeur Antoine Koffi AKIBODE, Tome, UL, p. 163-178.
- [5] HENRY Gaëlle et POISBEAU François, L'AFD et les équipements urbains marchands, 30 ans de projets de réhabilitation des marchés en Afrique. AFD, Paris.
- [6] IBIKOUNLE Bilikissou, 2017, Infrastructures et équipements marchands dans la ville de Covè. Mémoire de maîtrise de géographie, UAC.
- [7] JEAN-BAPTISTE Annick Eudes, 2018, Les mécanismes de financement du développement économique local : caractérisations et stratégies adaptées aux PMA. Thèse de doctorat de l'Université Paris-Saclay.
- [8] KADJEBIN Roméo, FAGNON Bernard, GIBIGAYE Moussa, 2012, Contraintes à la contribution du marché de la ville de Dassa-Zoumè dans le développement local au Bénin. In Les Cahiers du CBRST, 1 :70-87
- [9] KEITA Amagoin, WEINSOU Guy Claude, LOKOSSOU François, SENE Gaoussou, SCHAEFER Joerg, GALAMO Gaston, NGOMSU Foki Foki, KONE Danséni, LADOUA Yaou, 2008, Accroître les ressources financières des communes : pratiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre. SNV - Bureau Régional Afrique de l'Ouest et du Centre.
- [10] SOSSOUKPE Jis Oscars, 2012, Problématique de la gestion efficace des marchés de la commune de Lokossa au Bénin. Mémoire de fin de formation du cycle II pour l'obtention du diplôme de technicien supérieur, ENAM/UAC.

- [11] WILHELM Laurence, 1997, Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone. FAO, Rome.